

20 octobre 2009

Commune de Saint-Dizier

Discours de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République,
sur la réforme territoriale

Monsieur le président du Sénat (*Gérard Larcher*),

Monsieur le président de l'Assemblée nationale (*Bernard Accoyer*),

Messieurs les ministres (*Brice Hortefeux, Luc Chatel, Michel Mercier, Alain Marleix*),

Monsieur le député-maire (*François Cornut-Gentille*),

Monsieur le sénateur, président du conseil général (*Bruno Sido*),

Mesdames et Messieurs les députés,

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Mesdames et Messieurs les présidents et maires,

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers amis,

Pendant des siècles, la centralisation a caractérisé l'histoire politique et administrative de notre pays.

De Philippe Auguste à Louis XIV, en passant par Saint-Louis, Philippe Le Bel ou Henri IV, tous nos rois n'eurent de cesse, pour asseoir leur souveraineté, de construire un Etat fort, centralisé, hostile aux féodalités et à toute forme de pouvoir local, qu'il soit politique, économique ou intellectuel.

Bien sûr, je ne saurais omettre de mentionner en ce lieu François 1^{er}, bâtisseur de notre unité linguistique, puisque c'est à lui – dit-on – que vous devez, chers habitants de Saint-Dizier, votre nom de « Bragards » : Bragards pour « braves gars », vos ancêtres héroïques qui résistèrent avec courage, des mois durant, aux armées de Charles Quint. Ce n'était pas hier, c'était en 1544, mais vous n'avez pas oublié cette page glorieuse de votre histoire.

Ces monarques qui, dans un même élan, unifiaient le pays et en consolidaient les frontières, le faisaient pour conforter leur autorité, susciter la crainte de leurs voisins, accroître leur prestige ; ils le faisaient parfois de manière subtile, souvent de manière brutale, en particulier dans le domaine religieux ; mais au terme des 800 ans de la monarchie capétienne, et même si l'œuvre n'était pas en tout point achevée, ils avaient fait de la France un Etat indépendant et un pays conscient de son destin collectif. L'existence de la France était devenue irréversible.



Loin de rompre avec le passé, la Révolution poursuivit au contraire l'œuvre de centralisation de la monarchie. C'est une caractéristique fréquente des révolutions que de porter au pouvoir des hommes forts, qui exécutent promptement ce que le pouvoir précédent, affaibli, n'a pas su faire pour se maintenir. Dans leur empressement à asseoir, cette fois, la souveraineté de la Nation, il leur fallait abolir les privilèges des anciennes provinces et mettre fin aux particularismes locaux. Ce fut l'objet des départements.

Tout dans leur création devait signer la rupture avec ce qui restait de féodal, d'inégal et de singulier dans la France de l'Ancien Régime : leur taille devait être comparable, à défaut d'être strictement égale ; leurs frontières géométriques plutôt qu'historiques ; leur nom géographique plutôt que culturel ; leur organisation uniforme, jamais particulière.

On sait qu'en pratique, la création des départements fut moins éloignée des réalités du terrain qu'on a longtemps voulu le dire. Les premiers conseils généraux avaient par ailleurs de larges pouvoirs et ils étaient élus. Et il faut reconnaître que le droit, pour toutes les anciennes paroisses, et pas seulement les centres urbains, de se constituer en commune fut une avancée déterminante.

Il n'en reste pas moins que l'esprit de centralisation et d'uniformité, entretenu par la lutte fratricide des Montagnards avec les Girondins, domina l'œuvre révolutionnaire. Comme sous l'Ancien Régime, on resta soupçonneux à l'endroit des foyers possibles de résistance à l'autorité centrale, en particulier les villes extraverties, commerçantes ou maritimes, ouvertes à la circulation des hommes et des idées. On refusa notamment de créer des villes-départements exclusivement urbains pour Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen ou Nantes. Déjà la métropole...

Pendant tout le XIX^e siècle et une bonne partie du XX^e, la centralisation et l'organisation uniforme du pays ne faiblirent pas. Elles répondaient aux besoins du pays, aux exigences de sa modernisation. Elles pouvaient se

prévaloir de la double bénédiction idéologique de la monarchie et de la Révolution. A l'exception des libéraux et de certaines franges du courant royaliste, on ne manifestait guère d'enthousiasme à droite, et encore moins à gauche, pour la liberté locale. On n'en voyait l'intérêt ni pour la démocratie, ni pour le pays. On s'en méfiait même. On y voyait une forme de séparatisme et on la pensait contraire à la construction révolutionnaire de la Nation « une et indivisible ». La crise fédéraliste avait laissé des traces.

Au début de la Troisième République, il y eut bien les deux grandes lois de 1871 sur le département et de 1884 sur la commune, d'inspiration libérale. Mais les responsabilités locales restèrent sous l'étroit contrôle de l'administration d'Etat et le souci de l'uniformité continua de prévaloir.

Elle inspira ce beau texte de Joseph Joffo dans un *Sac de billes*, que cite Maurice Agulhon en exergue de sa monographie sur la mairie dans les *Lieux de mémoire*. Evoquant les Juifs chassés d'Europe centrale par les pogroms et arrivant en France, Joffo écrit : « *Et puis un jour ils franchissaient une dernière frontière. Alors, le ciel s'éclairait et la cohorte découvrait [...] un village tout clair, aux toits rouges [...]. Sur la maison la plus grande, il y avait une inscription : Liberté, Egalité, Fraternité. Alors tous les fuyards posaient le baluchon ou lâchaient la charrette, et la peur quittait leurs yeux, car ils savaient qu'ils étaient arrivés. La France.* »

Ainsi se présente la mairie idéale, universelle, républicaine, partout en France au début du XX^e siècle. La loi de 1884 oblige les communes à se doter d'un

hôtel de ville distinct du logement du maire, du secrétaire de mairie ou de l'instituteur. Ce n'était pas encore le cas de beaucoup d'entre elles. La loi fixe dans le détail les conditions dans lesquelles la commune peut louer l'édifice si elle ne peut l'acquérir, le mobilier dont l'hôtel de ville doit être pourvu ainsi que les règles de cohabitation, dans un même édifice, de la mairie et de l'école. Déjà l'excès de réglementation... La France, encore majoritairement rurale, se couvrit alors de mairies, comme elle s'était couverte, aux alentours de l'an 1 000, d'un « blanc manteau d'églises ».



Il vint toutefois une époque où l'Etat fut considéré comme suffisamment solide, et l'unification du pays suffisamment aboutie, pour qu'une plus grande liberté fût donnée aux collectivités locales. A dire vrai, la décentralisation n'était pas dirigée contre l'Etat fort, mais contre l'excès de centralisation. Elle n'était pas dirigée contre l'unité nationale, mais contre l'asphyxie des énergies locales. On chercha un meilleur équilibre.

Le département de la Haute-Marne, moins que tout autre, ne peut avoir oublié que c'est le Général de Gaulle qui, le premier, eut l'intuition de cette nécessaire transformation. Ce n'est toutefois qu'en 1981, avec les grandes lois de décentralisation, que l'impulsion décisive fut donnée.

La liberté locale devait améliorer la condition des citoyens et approfondir la démocratie. Ce fut incontestablement le cas. Des pans entiers de la vie

quotidienne de nos concitoyens furent mieux pris en charge : écoles, routes, transports, équipements sportifs, solidarité... Dans tous les domaines, économique, social, touristique, culturel, l'initiative locale éclata. Le fait régional s'affirma. Le rééquilibrage économique du territoire, déjà recherché par le Général de Gaulle et Georges Pompidou, s'accéléra.

Ironie de l'histoire, c'est la gauche qui créa les outils de cette nouvelle organisation ; mais c'est la droite qui la première les fit fonctionner. De même, c'est la droite qui a inscrit le principe de la République décentralisée dans la Constitution, érigé la région en collectivité territoriale constitutionnellement protégée, reconnu que la liberté locale implique l'autonomie financière, et affirmé le principe de subsidiarité ; mais c'est la gauche qui gouverne aujourd'hui la quasi totalité des régions et une majorité des départements.

A dire vrai, gauche et droite depuis trois décennies mènent des politiques différentes, qui suscitent des débats, c'est bien légitime ; le calendrier peut nous opposer, tout comme les modalités ; mais ni l'une ni l'autre n'ont remis en cause l'orientation fondamentale de la décentralisation. Comme la démocratie, elle est devenue un bien commun.

Faire grief au Gouvernement de vouloir empêcher les collectivités locales, par les réformes qu'il prépare, d'exercer leur rôle de contre-pouvoir, est un procès d'intention : comme si la droite et la gauche n'avaient pas vocation, l'une comme l'autre, à diriger les collectivités locales, parfois dans la majorité,

parfois dans l'opposition ! Comme si l'enjeu de l'organisation territoriale de la République pouvait se contenter d'un débat aussi pauvre !

L'histoire de France n'est pas une page blanche. Les identités locales, qu'elles soient communales, départementales ou régionales, sont une réalité ; la décentralisation est une conquête. Je respecte pleinement cet héritage à la fois généreux et complexe. C'est pour cela que j'ai voulu le rappeler devant vous ce matin. Tout comme je souscris sans réserve à l'importance des libertés locales pour l'équilibre des pouvoirs, et pour ancrer dans les cœurs le goût de la liberté et le sens des responsabilités.

Mais prétendre que les collectivités territoriales ne font face à aucune difficulté, qu'elles peuvent rester à l'écart de l'effort de modernisation du pays, qu'elles ne doivent pas contribuer à la réduction de nos déficits alors que l'Etat s'endette, et donc la collectivité nationale, pour assurer leur équilibre financier, qu'elles peuvent continuer, indépendamment de tout transfert de compétence, à créer plus d'emplois publics que l'Etat n'en supprime, c'est un déni de la réalité et une fuite devant nos responsabilités communes.



Nos collectivités territoriales traversent une crise de croissance. La flamme de la décentralisation est récente. Dans l'enthousiasme général, on a empilé les structures, encouragé les initiatives, multiplié les transferts de compétence, mais on n'a pas vraiment pris le temps de réfléchir à l'organisation générale

et on a laissé se créer un écheveau de complexités qu'il est aujourd'hui très difficile de dénouer.

Face à l'augmentation continue des dépenses locales (40 milliards d'euros de dépenses supplémentaires entre 2003 et 2007 en dehors de tout transfert de compétence, c'est-à-dire 6 fois le budget de la justice, 5 fois celui de la recherche), des impôts locaux (encore 3,6% d'augmentation des taux en moyenne cette année), et des effectifs de la fonction publique territoriale (36 000 nouveaux emplois publics en 2008, hors transferts de compétences, pour 35 000 suppressions dans la fonction publique d'Etat), la population est exaspérée.

Face à la multiplication des structures et à la complexité des circuits de décision et de financement, les élus sont épuisés, en particulier les maires.

Face aux double-emplois, aux surenchères, aux saupoudrages, quand ce n'est pas du clientélisme, qui sont la conséquence de la confusion des compétences, les hommes et les femmes de bonne volonté, et il y en a beaucoup parmi les élus, sont ulcérés.

La liste des rapports qui ont dressé ce diagnostic n'en finit pas : rapports Mauroy, Richard, Pébereau, Fouquet, Lambert, Attali, Warsmann, Valletoux, Belot, Perben-Courtois... Le pire service que nous pourrions rendre à la décentralisation, ce serait de continuer à nous mettre un voile sur les yeux en refusant de voir cette réalité. C'est en réformant l'organisation territoriale que

nous conforterons la décentralisation et les libertés locales. C'est en ne faisant rien que nous les affaiblirons.

Je ne suis pas l'homme des commissions oubliées et des rapports enterrés. Nous sommes là pour résoudre les problèmes du pays. Est-ce que notre organisation territoriale pose un problème ? La réponse est oui. Nous le connaissons. Nous l'affrontons. Le comité pluraliste présidé par Edouard Balladur a tracé les lignes d'une réforme ambitieuse. Il est temps de la mettre en œuvre.



Le premier pilier de la réforme est la création du conseiller territorial : un seul élu qui siègera au département et à la région. Certains voulaient la suppression d'un échelon. Pour les uns, ce devait être le département, pour les autres ce devait être la région. Mais pourquoi un tel systématisme ? Qui peut prétendre que le département bicentenaire n'a pas sa légitimité ? Qui peut prétendre que la région, en moins de trois décennies, n'a pas démontré les atouts formidables de développement qu'elle offrait ? La solution, ce n'était pas la suppression de l'un ou l'autre, mais le rapprochement des deux. C'est une simplification et une amélioration considérables, loin des solutions simplistes, loin des querelles sans fin et sans issue entre les pro-département et les pro-région.

Chargé de son département et de sa région, le conseiller territorial sera mieux à même d'organiser l'action de ces deux collectivités, non pas sur le mode de

la concurrence, mais sur celui de la complémentarité. Il connaîtra en effet le mode de fonctionnement des deux structures et les conditions techniques et financières de leurs interventions. Les dépenses redondantes, les actions rivales seront supprimées ; les projets cohérents, les économies d'échelle, les complémentarités systématiquement recherchés.

Je suis heureux que l'on ait pu trouver un système qui permette à tous les élus, et pas seulement à une partie, de siéger au département et à la région. Pour tous les élus, le mandat sera plus intéressant et plus responsabilisant.

Certains prétendent que cette réforme organise la fin des régions en les plaçant sous l'autorité de conseillers élus dans un cadre cantonal (sous-entendu un cadre étriqué), qui n'auront de cesse de privilégier les intérêts de leur canton (sous-entendu des intérêts particuliers). Pour ma part, je n'ai pas une telle conception, ni de la démocratie locale, ni d'aucun élu du peuple français. Le conseiller territorial, ce sera un élu légitime, responsable, chargé de représenter un territoire ; et je ne vois pas en quoi il ne serait pas capable de concevoir par ailleurs une politique stratégique à l'échelle de sa région. D'autres soutiennent que cette réforme signe la fin des départements. Entre deux critiques aussi contradictoires, je me dis que l'on a certainement trouvé le bon équilibre. Ce n'est ni la mort des régions, ni celle des départements, c'est l'émergence d'un pôle région-département doté d'élus communs.

La création du conseiller territorial va réduire de moitié le nombre d'élus locaux dans les régions et les départements, de 6 000 à 3 000, puisque ce

sont les mêmes qui exerceront les deux fonctions. La réduction du nombre d'élus n'est ni un objectif en soi, ni un slogan d'estrade. Ce serait d'ailleurs peu respectueux du formidable travail de ces élus de terrain, corvéables à merci. L'objectif, c'est le rapprochement des deux collectivités. Mais si la réforme du conseiller territorial permet une meilleure organisation à un moindre coût, ce n'est pas non plus une infamie.

Pour la majorité d'entre eux, les conseillers territoriaux seront élus dans le cadre d'un canton au scrutin uninominal majoritaire à un tour. C'est un choix que nous avons fait avec Brice Hortefeux, Michel Mercier et Alain Marleix, et je l'assume. L'élection doit d'abord rester la rencontre personnelle d'un homme ou d'une femme avec les électeurs d'un territoire. C'est notre ADN politique. Je tiens au scrutin uninominal. Je n'ai jamais été favorable aux scrutins qui valorisent uniquement des listes anonymes, en grande partie composées d'apparatchiks politiques qui oublient de rendre des comptes à leurs électeurs une fois le scrutin passé. Par ailleurs, il est indispensable que le conseiller territorial représente une population, mais aussi un territoire, en particulier dans les zones rurales dont l'identité ne se réduit pas à leur population.

En même temps, le pluralisme des idées politiques justifie que l'on réserve une place aux petits partis dans les conseils généraux et régionaux. C'est ce que nous proposons en attribuant une partie des sièges à la proportionnelle au plus fort reste, en fonction des résultats obtenus dans le cadre du scrutin

uninominal. Bien sûr, toutes les mesures seront prises pour atteindre l'objectif de parité.

Le mode de scrutin est simple : l'électeur vote pour le candidat de son choix dans son canton. Si celui-ci arrive en tête, il est élu. S'il n'arrive pas en tête, la voix de l'électeur est prise en compte pour l'attribution des sièges à la proportionnelle à l'échelon départemental. C'est un scrutin profondément démocratique, inspiré d'ailleurs d'une proposition de Léon Blum en 1926, reprise en 1972 dans le programme du parti socialiste : toutes les voix comptent.

J'entends dire que la création du conseiller territorial aurait pour seul objectif de permettre à la majorité de reprendre les collectivités locales qu'elle aurait perdues lors des dernières élections. Cette critique n'est pas sérieuse. La première élection des conseillers territoriaux aura lieu en 2014. Nul ne sait ce que sera alors le paysage politique.



Le deuxième pilier de la réforme, c'est la question des compétences.

Je mets au défi quiconque de trouver une seule personne, un seul élu qui n'a pas dénoncé - un jour ou un autre - l'enchevêtrement des compétences des collectivités locales. Et je mets au défi quiconque de trouver un gouvernement, une majorité, un parti politique qui n'a pas annoncé une

clarification des compétences, la création de blocs et autres formules de cet ordre.

Enseignement, culture, sport, action sociale et médico-sociale, aménagement du territoire, environnement, transports, voirie, développement économique : dans tous ces domaines, tous les niveaux de collectivités interviennent à tout moment, sans parler de l'Etat et naturellement de l'Europe. Notre pays ne peut pas continuer ainsi. C'est un déni de démocratie de ne pas permettre aux électeurs de savoir qui fait quoi, qui dépense quoi, qui est responsable de quoi, ni aux élus d'être jugés sur des politiques dont ils ont réellement la maîtrise.

Et quand tout le monde s'occupe de tout, soit personne ne s'occupe de rien, soit on gaspille par une logique de concurrence, de saupoudrage et de guichet. 20 milliards d'euros, c'est la somme que les régions et les départements consacrent chaque année à un périmètre d'actions sur lequel les deux échelons interviennent. C'est autant que le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce n'est pas un enjeu mineur.

On ne peut pas d'un côté dire : « Il ne faut pas supprimer le département » ou « il ne faut pas supprimer la région », et en même temps : « Tout le monde continue à pouvoir tout faire ». C'est une question de bon sens.

La seule manière de mettre un terme aux redondances, à la complexité des financements croisés et à la surenchère, c'est de définir clairement les

compétences de chaque collectivité et d'interdire à toute collectivité d'exercer une compétence attribuée à une autre. Il faut que les régions et les départements exercent des compétences spécialisées.

Cela n'exclut pas des exceptions : pour conserver, par exemple, le rôle indispensable des départements dans la solidarité avec les communes rurales ; pour préserver des compétences utilement partagées comme le tourisme ou la culture ; ou pour parer les situations pour lesquelles la loi serait silencieuse : un droit d'initiative du département et de la région pourrait alors être reconnu.

Les communes pour leur part doivent naturellement conserver une clause de compétence générale. Elles sont l'échelon de base de la démocratie locale, et ce sont elles qui sont en première ligne face à l'imprévu.

Le projet de loi qui sera discuté au Parlement à compter du mois de décembre fixera les principes selon lesquels les compétences des collectivités locales devront à l'avenir être organisées. Une loi ultérieure viendra en décliner la mise en œuvre dans un délai d'un an.



La réforme comporte également un volet important sur l'intercommunalité. Sur ce point, je veux dire les choses clairement.

On se félicite partout du succès de la fameuse loi Chevènement de 1999 qui a permis de couvrir 90% du territoire par des structures intercommunales à fiscalité propre. Pour les petites communes, notamment rurales, c'était en effet indispensable. On se presse également de colloques en colloques pour expliquer que l'intercommunalité est la solution française à l'émiettement des communes. Très bien.

Mais enfin, 36 600 communes, 15 900 syndicats, 2 600 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, 371 pays : on est plutôt passé d'un émiettement à un autre.... Je note aussi que, depuis dix ans, les effectifs des établissements de coopération à fiscalité propre ont augmenté de 64% pendant que ceux des communes continuaient de leur côté à augmenter de 3%, en dehors de tout transfert de compétence. Les économies d'échelle annoncées ne sont pas au rendez-vous, bien au contraire.

Il y a évidemment de très bonnes choses dans l'intercommunalité, mais nous savons tous qu'il y a aussi trop de structures intercommunales, qu'elles alourdissent le travail des élus et que certaines ne servent guère à simplifier la gestion municipale. 10 ou 15 structures de coopération pour une commune de taille moyenne, comme c'est le cas actuellement, c'est beaucoup trop.

Ce que nous proposons, avec Alain Marleix, qui fait un formidable travail sur ce sujet depuis plusieurs mois, c'est l'achèvement et la rationalisation de la carte de l'intercommunalité : achèvement pour que toutes les communes

soient rattachées à un établissement de coopération à fiscalité propre, assorti de mesures de simplification et d'encouragement à la mise en commun des moyens et des services ; rationalisation pour supprimer les syndicats inutiles, réduire le nombre de structures, rendre les périmètres plus cohérents, et faciliter ainsi la tâche des élus. Trois ou quatre structures de coopération par commune, cela devrait être un maximum, c'est-à-dire un établissement principal de coopération à fiscalité propre, et les quelques syndicats de gestion d'équipements ou de services que des raisons techniques exigent de conserver à côté de l'établissement principal.

Je souhaite que la loi interdise aux régions et aux départements d'obliger les communes à adhérer à certains syndicats pour bénéficier de leurs aides. Les actions de coopération des régions et des départements doivent s'inscrire dans les structures existantes. Et nous proposons de supprimer les pays, qui sont une feuille de plus dans le fameux mille-feuilles, et qui ont entraîné de nouvelles structures, de nouveaux moyens, de nouveaux emplois publics. Les projets qu'ils mettent en œuvre peuvent trouver leur place dans les structures classiques de l'intercommunalité.

L'importance prise par l'intercommunalité, dont les dépenses représentent une fois et demi celles des régions, justifie que les sièges de conseillers communautaires soient davantage répartis en fonction de la démographie des communes membres, sans qu'aucune commune ne soit privée de la garantie d'avoir au moins un représentant et sans que la commune principale puisse avoir plus de la moitié des sièges. Elle justifie également que les conseillers

communautaires soient élus au suffrage universel direct. C'est le but du « fléchage » qui permettra aux électeurs, lors des élections municipales, de savoir à l'avance quels seront les élus qui siégeront au conseil communautaire. Vous le savez, je ne souhaitais pas que les intercommunalités, et encore moins leurs présidents, procèdent d'une élection distincte de l'élection municipale. C'eût été condamner les communes en les dépossédant de leur légitimité politique. Pour permettre le fléchage, le seuil du scrutin de listes pour les élections municipales sera abaissé de 3 500 à 500 habitants. Grâce à cette mesure, la parité va devenir obligatoire dans un nombre beaucoup plus important de communes, faisant entrer potentiellement 100 000 femmes de plus dans les conseils municipaux.

Enfin, nous allons abroger la loi Marcellin sur les fusions de communes, qui de l'avis général n'a pas marché. En échange, les communes qui souhaiteront fusionner seront encouragées à le faire - cela reste un objectif - par une incitation financière pérenne et des modalités de fusion simplifiées. C'est la « commune nouvelle ».



Mesdames et Messieurs, chers amis, la réforme territoriale que nous proposons avec Brice Hortefeux a un autre défi à relever : c'est celui de l'adaptation de notre territoire aux réalités de la mondialisation et de l'économie contemporaine.

Il faut supprimer la taxe professionnelle. C'est une réforme urgente.

Bien sûr, il eût été beaucoup plus simple d'attendre, de faire la réforme institutionnelle d'abord, celle de la fiscalité locale ensuite, ou l'inverse. Mais la compétitivité de notre économie, elle, ne peut plus attendre. Depuis 35 ans, nous vivons avec un système absurde, un système unique en Europe, qui surtaxe l'investissement, un système qui pousse les entreprises à se délocaliser, un système qui détruit les emplois industriels : 500 000 emplois industriels détruits depuis 15 ans, voilà le bilan de la taxe professionnelle. La taxe professionnelle sera donc supprimée dès l'année prochaine. Ce sont 6 milliards d'euros qui seront durablement rendus à l'investissement, à l'emploi, à la création de richesses, à la production industrielle, à la compétitivité de nos entreprises. Pour tout le pays, pour tous les salariés, pour tous ceux qui craignent pour leur emploi, et pour toutes les collectivités, qui sont bien plus menacées par la contraction de leur assiette fiscale, du fait des délocalisations, que par une modification de la structure de leurs ressources, c'est une formidable nouvelle.

A partir de là, il faut saisir l'opportunité de la suppression de la taxe professionnelle pour moderniser en profondeur la fiscalité locale. Cette fiscalité est archaïque, injuste, inefficace, déresponsabilisante. Cela fait trente ans que tout le monde le dit.

S'agissant des bases d'imposition, leur actualisation est demandée depuis des années par les collectivités. J'essaie d'être cohérent ; j'essaie d'être juste ; j'essaie de résoudre les problèmes comme ils se présentent, pas de biaiser avec eux, ni de jouer, comme je l'entends si souvent dire en ce

moment, le jeu de l'Etat contre celui des collectivités locales. Avant la fin de l'année, des marges de manœuvre pour actualiser les valeurs locatives cadastrales seront proposées aux élus. C'est une avancée majeure, sur un sujet bloqué depuis plus de trente ans.

Quant à la compensation de la suppression de la taxe professionnelle pour les collectivités locales, le Gouvernement a essayé d'affecter un impôt à chaque niveau de collectivités, comme tout le monde le demande depuis des années. Ce projet a suscité des inquiétudes. Nous les avons entendues. Nous travaillons donc avec le Parlement sur une nouvelle proposition, dans le respect de l'autonomie financière des collectivités locales. Comment en serait-il autrement ? C'est une obligation constitutionnelle, que notre famille politique a voulue. Je n'ai aucun doute sur le fait que nous trouverons une solution puisque nous sommes d'accord sur les objectifs et sur la force des enjeux.

L'essentiel est de garder les yeux sur la ligne d'horizon. Il y a deux impératifs absolus : maintenir un lien entre les entreprises et les territoires, c'est le but de la création de la contribution économique territoriale ; empêcher résolument, au travers de cette nouvelle contribution, de recréer un impôt qui hypothèquerait l'avenir industriel de la France. Le Gouvernement s'est par ailleurs engagé à ce qu'aucune collectivité locale ne voit ses ressources diminuer du fait de la suppression de la taxe professionnelle, ni en 2010, ni au-delà.



Adapter le territoire aux enjeux de la mondialisation, c'est ensuite reconnaître le fait métropolitain.

Tout le monde convient que, dans l'économie de l'innovation, les métropoles sont le cadre pertinent du développement économique, celui qui tire la croissance de tous les pays et la diffuse dans le reste du territoire. Ce ne sont donc pas les métropoles contre le reste du territoire, en particulier le monde rural. Ce sont les métropoles pour le bénéfice de tous. Mais en tête de liste des différents classements internationaux des villes, seules Paris et Lyon parviennent, et encore parfois difficilement, à se faire une place ; et jamais aucune autre ville française n'y figure alors que de nombreux pays européens y comptent plusieurs métropoles. Faute d'avoir une existence politique, nos grandes villes n'ont pas de visibilité internationale, et leur dialogue avec les acteurs de l'économie mondiale est le fait de trop d'interlocuteurs là où il n'en faudrait qu'un.

Pire encore, 70% de la richesse européenne est produite sur une courbe qui va de Londres à Rome en traversant l'axe rhénan. La France se situe à l'ouest. Ou bien elle s'en satisfait, ou bien elle se donne les moyens de jouer sa partition.

Pendant deux cents ans, on a pensé le territoire en regardant vers l'intérieur. Il faut maintenant le penser en regardant vers l'extérieur, prendre la mesure des nouveaux flux de circulation en Europe, permettre à nos grandes villes de

jouer dans la cour des grands, en articulant leur rôle avec celles de leurs rivales qui peuvent devenir des partenaires.

Vu de n'importe quel endroit du monde, les frontières administratives du Calvados, de l'Orne, ou de la Seine-Maritime n'ont pas de sens ; pas davantage celles de la Haute et de la Basse-Normandie ; mais une zone cohérente de développement, qui n'épuise pas bien sûr la question du Grand Paris, qui irait de Paris au Havre, avec un débouché maritime, des infrastructures de transports, des pôles de recherche, de formation et d'intelligence, des services administratifs, informatiques, financiers de très haut niveau, une qualité de vie exemplaire fondée sur le développement durable, et des entreprises de toutes tailles qui se développent mieux parce qu'elles sont en synergie constante, voilà qui commence à être intéressant pour un investisseur qui met les territoires en compétition à l'échelle mondiale. Et voilà qui, au surplus, est exaltant pour tous ceux qui se disent que notre pays a un avenir, et qu'il a encore des choses à dire au monde.

L'économie mondialisée recherche des acteurs et des projets, notre organisation territoriale repose sur des institutions et des procédures. La mondialisation valorise des pôles et des réseaux, notre organisation s'appuie sur des circonscriptions et des frontières. Reconnaître le fait métropolitain, c'est permettre à nos grandes villes de dépasser le cadre rigide de notre organisation administrative pour mettre en œuvre les projets de développement qui sont la condition de la croissance de demain pour tout le pays.

Les métropoles seront créées sur le principe du volontariat. Les désigner de manière autoritaire et centralisée depuis Paris, ce serait évidemment organiser l'échec. La démarche doit reposer sur des acteurs locaux qui veulent s'unir pour mettre en œuvre un projet commun.

Selon leurs besoins et leur projet, elles pourront choisir entre deux statuts. C'est encore la liberté qui prévaut, et la dynamique laissée au terrain. Il y aura des métropoles d'un seul tenant qui pourront exercer, sur leur territoire, une grande partie des compétences du département et de la région sur la base d'une convention de transfert avec ces deux collectivités. Ces transferts de compétence pourront porter notamment sur les collèges et les lycées, sur l'action sociale, pour les métropoles qui souhaitent mener une politique de cohésion sociale en leur sein, ainsi que sur le développement économique. La fiscalité locale et les dotations, autre instrument de compétitivité économique, seront unifiées à l'échelle de la métropole. C'est la métropole intégrée.

A ce stade, ce statut sera ouvert aux aires urbaines de plus de 450 000 habitants, soit 8 métropoles potentielles, même si, pour ma part, je pense qu'il ne faut pas être esclave des seuils. On peut être une très grande ville et demeurer endormie, ou être une ville un peu moins grande et avoir beaucoup de dynamisme. Si des villes comme Orléans ou Grenoble, dès lors qu'elles ont une population significative, veulent se transformer en métropole, c'est un plus pour le pays et il faut les y encourager. Tout comme il aurait été absurde,

en fixant le seuil à 500 000, d'écarter Strasbourg, ville-capitale et frontière, alors que tout en elle aspire à relever les défis de la modernité.

Mais il y pourra aussi y avoir des métropoles dites multipolaires, ou pôles métropolitains, pour permettre à des villes, pas nécessairement limitrophes, non pas de gérer un territoire en commun dans toutes ses facettes, mais de mutualiser des moyens et des compétences spécifiquement pour le développement économique et l'attractivité du territoire. C'est la métropole en réseau. Elle correspond, par exemple, au projet de Nancy, Metz, Thionville et Epinal, de mutualiser ce qu'elles ont de meilleur, universités, laboratoires, infrastructures, services, afin de peser dans la compétition européenne des territoires.

Dans les deux cas, l'Etat acceptera de transférer aux métropoles qui le souhaiteront l'aménagement et la gestion de certains grands équipements ou infrastructures. Et nous allons confier à la DATAR – qui va reprendre ce nom car ce fut la marque de fabrique d'une grande ambition qui a gardé toute son actualité – le soin de coordonner ces initiatives, par des incitations et la diffusion des compétences acquises.



Mes chers amis, il y a deux ans et demi, nous avons pris trois engagements devant les Français. Le premier, c'est que nous ferions les réformes trop longtemps différées : nous les faisons. Le deuxième, c'est que, devant les

réformes difficiles, il n'y aurait pas de dérobade : il n'y en a pas. Le troisième, c'est que nous accepterions de nous corriger lorsque nous nous serions trompés : sur tous les sujets, il y a des débats avec la majorité, avec l'opposition, avec les partenaires sociaux, avec les associations d'élus... et le Gouvernement corrige, amende, approfondit ses projets. Sur la taxe professionnelle, le Parlement est au travail pour améliorer le projet du Gouvernement. Sur la réforme territoriale, il y aura également des discussions, des compromis.

Tout ce qui se fait depuis 2007 n'a qu'une seule ambition, qu'un seul objectif : remettre la France sur la voie de la croissance, de la prospérité, pour qu'elle retrouve sa place dans le rang des nations, qu'elle reste un pays libre, qu'elle soit acteur de son propre destin et non pas spectateur de celui des autres, qu'elle soit à nouveau une terre d'espérance et de progrès pour ceux qui y vivent.

C'est pourquoi la réforme territoriale est indispensable. Celle que nous proposons est ambitieuse, sans tabou. Elle aborde toutes les questions, notamment les plus difficiles. C'est pour cela que nous la faisons. Qui d'autre la fera à notre place ? Les Français nous ont mandatés pour faire les réformes difficiles. Ils nous gardent leur confiance parce que nous les faisons.

Cette réforme repose sur une vision : l'évolution de notre organisation territoriale en deux couples complémentaires, les communes et l'intercommunalité d'une part, le département et la région d'autre part ; et puis

à côté, non pas à la place, mais en parallèle, selon une logique de projets plutôt que de structures, un réseau de métropoles pour relever le défi de la mondialisation.

Cette réforme ne tourne pas le dos à la décentralisation : au contraire, elle stimule l'initiative et les énergies locales. Elle renforce les libertés locales, celles dont Tocqueville disait qu'elles sont « la force des peuples libres ».

Pourtant, face à un Gouvernement qui s'engage, qui agit, qui modernise, nos contradicteurs ne proposent que le *statu quo* et l'immobilisme.

Alors je me prends à imaginer qu'il pourrait se passer en France cette chose extraordinaire qu'on observe actuellement aux Etats-Unis, avec cette sénatrice républicaine qui vient de voter avec le camp démocrate la réforme du système de santé, et lui a permis de franchir un cap important. Pour justifier son vote, cette femme a eu cette formule : « Quand l'histoire appelle, l'histoire appelle ».

Il y a trente ans, beaucoup d'élus de l'opposition de l'époque ont regretté de ne pas avoir voté les lois historiques de 1982 sur la décentralisation. Puissent aujourd'hui des élus de l'opposition comprendre que la réforme territoriale qui se prépare est également un rendez-vous historique pour la décentralisation : tel est l'espoir ou l'utopie – la suite le dira – que je voulais partager avec vous ce matin.